



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2017-078

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2017

Sommaire

DDFIP

53-2017-09-01-016 - Délégation de signature (1 page)	Page 3
53-2017-10-20-001 - Délégation de signature (3 pages)	Page 5
53-2017-10-20-002 - Subdélégations (3 pages)	Page 9

DDFIP

53-2017-09-01-016

Délégation de signature

Arrêté portant délégation de signature - chef de contrôle - SPF Laval 3 au 01-09-2017

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière LAVAL 3

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme ORY Françoise, contrôleuse principale des Finances publiques, cheffe de contrôle du service de publicité foncière LAVAL 3, et à Mme MIEUZE Michelle, contrôleuse des Finances publiques, cheffe de contrôle suppléante du service de publicité foncière LAVAL 3, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la **publicité foncière** et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

A LAVAL, le 1^{er} septembre 2017

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière LAVAL 3

Yannick FOLLEZOUR

DDFIP

53-2017-10-20-001

Délégation de signature

Délégations spéciales de signature au pôle pilotage et ressources au 20-10-2017



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA MAYENNE
24, allée de Cambrai - BP 31439
53014 - LAVAL Cedex

Délégations spéciales de signature au pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la Mayenne,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Dominique Babeau, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Mayenne,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date, du 6 janvier 2014 fixant au 20 janvier 2014 la date d'installation de M. Dominique Babeau dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Mayenne,
Vu l'arrêté du 31 mai 2016 portant affectation de Mme Isabelle Guyot, administratrice des finances publiques, à la direction des finances publiques de la Mayenne.

DECIDE :

- article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- M. Jean-Luc Lamorlette, inspecteur divisionnaire, chef de la Division Ressources Humaines et Formation Professionnelle et M^{me} Géraldine Ozan, inspectrice divisionnaire, cheffe de la Division Budget, Logistique Stratégie

à l'effet de signer les correspondances et les actes pour autant qu'ils concernent leur propre division ainsi que tous les actes relatifs au pôle auquel est rattachée leur division à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de la part du DDFIP et de celle du directeur du pôle Pilotage et Ressources sans que leur non-empêchement soit opposable aux tiers.

1- service ressources humaines et formation professionnelle

- M^{mes} Maryannick Julou et Clotilde Lepage, inspectrices des finances publiques,
- M^{mes} Yvette Coutard et Céline Gaine, contrôleuses des finances publiques,
- M^{mes} Aupied et Le Guyader, agentes des finances publiques,

reçoivent délégation spéciale pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service ressources humaines et formation professionnelle.

2 Service du budget, immobilier, logistique et contrôle de gestion

- M. Yann Becam, inspecteur des finances publiques, et M^{me} Laurence Doreau, inspectrice des finances publiques,
- M^{mes} Véronique Houdmon et Catherine Dreux, contrôleuses principales des finances publiques
- M. Franck Grandin, contrôleur des finances publiques

reçoivent délégation spéciale pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service budget, immobilier et logistique.

3- Service sécurité, hygiène et conditions de travail

- M^{me} Clotilde Lepage, inspectrice des finances publiques, assistante de prévention reçoit délégation spéciale pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service.

- Article 2 : la présente décision annule et remplace celle du 13 février 2017 et prend effet le 20 octobre 2017. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

Laval, le 20 octobre 2017

Le Directeur départemental des finances publiques

Dominique Babeau

Spécimen de signature
suite à changement de personnel
à compter du 20-10-2017

Cheffe du service logistique

Laurence DOREAU

DDFIP

53-2017-10-20-002

Subdélégations

Subdélégation M. Omier en matière d'ordonnancement secondaire - 20-10-2017

Vu l'arrêté préfectoral n°20160517 du 17 mai 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Richard Omier, directeur du pôle pilotage et ressources, la liste des mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs sont fixées comme suit :

Délégation spéciale est donnée à :

M. Jean-Luc Lamorlette, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Ressources Humaines et Formation Professionnelle et M^{me} Géraldine Ozan, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Budget, Immobilier, Logistique et Stratégie.

A l'effet de signer les correspondances et les actes pour autant qu'ils concernent leur propre division ainsi que tous les actes relatifs au pôle auquel est rattachée leur division à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement du Directeur de pôle sans que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

Au Pôle Pilotage et Ressources, délégation spéciale est donnée à :

Divisions ressources humaines et ressources budgétaires, immobilier, logistique et assistant de prévention :

- M. Yann Becam, inspecteur des Finances publiques, chef de service ressources budgétaires, M^{me} Laurence Doreau, inspectrice des Finances Publiques, cheffe de service logistique, immobilier, M^{me} Maryannick Julou, inspectrice des Finances Publiques, cheffe de service ressources humaines,

reçoivent pouvoir de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à leur fonction dans la limite de 8 000 €:

- les devis, bons de commande et les reçus ,
- les demandes d'intervention urgentes,
- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service,
- les bordereaux d'envoi des contrats de vacataire à la Préfecture,
- les documents relatifs au traitement de la paie, à la gestion des indus de paie et aux tickets restaurant,

sans limite si les documents sont visés dans le respect du circuit hiérarchique de validation de la commande :

- les demandes d'achat dans chorus formulaires ,
- les demandes d'engagements juridiques dans chorus formulaires,
- les attestations de service fait dans chorus formulaires,
- la gestion des indus de paie dans chorus formulaires,
- frais de déplacements, interface Agora et chorus formulaires,
- les procès-verbaux de remise aux Domaines,

- M^{me} Véronique Houdmon, contrôlease principale des Finances publiques, M^{me} Catherine Dreux, contrôlease principale des Finances publiques, M. Franck Grandin, contrôleur des Finances publiques, M^{me} Yvette Coutard, contrôlease des Finances publiques et M^{me} Céline Gaine, contrôlease des Finances publiques,

reçoivent pouvoir de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à leur fonction : dans la limite de 2 000€

- les devis, bons de commande et les reçus,
- les demandes d'intervention urgentes ,
- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service,
- les bordereaux d'envoi des contrats de vacataire à la Préfecture,
- les procès-verbaux de remise aux Domaines,
- les documents relatifs au traitement de la paie, à la gestion des indus de paie dans chorus formulaires et aux tickets restaurant,

sans limite si les documents sont visés dans le respect du circuit hiérarchique de validation de la commande (seuils) :

- les demandes d'achat dans chorus formulaires visées ,
- les demandes d'engagements juridiques dans chorus formulaires visées,
- la gestion des indus de paie dans chorus formulaires,
- les attestations de service fait dans chorus formulaires,
- frais de déplacements, interface Agora et chorus formulaires.

Dans le cadre de l'application CHORUS DT, Frais de Déplacement (FDD), la validation des approvisionnements sera assurée par :

- M. Jean-Luc Lamorlette inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, chef de division gestion des ressources humaines (GRH),
- M^{me} Maryannick Julou, inspectrice des finances publiques, chef du service GRH,
- M^{me} Yvette Coutard, contrôlease des finances publiques, GRH,
- M^{me} Céline Gaine, contrôlease des finances publiques, GRH,

- Mme Martine Aupied, agente administrative principale, GRH,
- M^{me} Géraldine Le Guyader, agente administrative principale, GRH.

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté publié le 13 février 2017.

Fait à Laval, le 20 octobre 2017
L'Administrateur adjoint des Finances Publiques ,
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources,

Richard Omier

Spécimen de signature
suite à changement de personnel
à compter du 20-10-2017

Cheffe du service logistique

Laurence DOREAU